

30/19) Acquisition d'un terrain dit "Plateau de la Balance de la Mare" d'une superficie de 2.495 m², destiné à recevoir la construction de la Mairie de Sainte-Clotilde.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Nous avons précédemment décidé la construction d'une nouvelle Mairie à Ste-Clotilde et, après examen, préféré le terrain que nous avons acheté à M. VARON-DIN, à celui sur lequel se trouvent les bâtiments provisoires de la Mairie.

Après cette décision, j'ai pensé qu'il était souhaitable d'édifier la Mairie sur le terrain dit "Plateau de la Balance" et j'ai pu obtenir de Monsieur Emile HUGOT, Président Directeur Général des Sucreries de Bourbon, une réponse positive.

Ce terrain situé entre la route du Bois de Néfles et l'Allée des Manguiers, présente une situation idéale pour ce bâtiment municipal. Il a une superficie de 2.495 m². Le prix demandé est de 1.500. F. le m², soit au total 3.742.500. frs.CFA.

Je pense que le Conseil sera unanime à accepter cette offre afin que nous commençons les travaux rapidement, Monsieur Emile HUGOT ayant donné son accord pour que nous en prenions possession avant le paiement qui ne pourra intervenir que par une inscription au budget primitif 1965.

Je vous demande de vous joindre à moi, Messieurs, pour remercier Monsieur HUGOT d'avoir compris les besoins de la Commune et de nous permettre cette réalisation.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que les plans de la construction ont déjà été approuvés et que la Commune dispose des fonds nécessaires.

Le Maire met aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
le 26 Octobre 1964
P. de Prefet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard